



Luxembourg, le 3 octobre 2011

**Monsieur Robert Biever
Procureur général d'Etat
Parquet Général
Cité judiciaire
L-2080 Luxembourg**

Monsieur le Procureur général,

A la lecture des journaux, je constate que des députés se sont interrogés sur la question si, dans les relations financières entre l'Etat et les initiatives sociales en faveur de l'emploi et notamment l'initiative dénommée « ProActif », des faits pénaux pourraient s'être produits.

Conformément à mes habitudes de transmettre à toutes fins utiles aux autorités judiciaires les questions soulevées par des députés ayant trait à d'éventuels faits pénaux, je vous demande d'analyser l'opportunité de poursuites éventuelles dans le présent cas.

Recevez, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma considération très distinguée.

**François Biltgen
Ministre de la Justice**